Mairie
d'AGON-COUTAINVILLE
Manche

2020-09 /28-1

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le 28 septembre 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Alain Fournier de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	**LAINE**	Pauline	P
BESSIN	Pierrette	P	**FRANÇOIS**	Marielle	P
PFEIFFER	Michel	P	**DUBOSCQ**	David	P
AMELINE	Sylvie	Secrétaire de séance	**LE THIMONNIER**	Eglantine	Procuration à S. AMELINE
LEMESLE	Jean	P	**LEGRAVEREND**	Alain	Absent excusé
GUILLON	Sandra	P	**JULIEN**	Jean-Marc	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	**PIGASSE**	Nicolas	P
GAUTIER	Claudine	P	**BOUYER-MAUPAS**	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	**CAVELLEC**	Didier	P
GUILLOTTE	Hubert	P	**LEBRETON**	Delphine	P
DANGUY	Patrick	P	**LARSONNEUR-MOREL**	Dominique	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à M. FRANÇOIS			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

M. le Maire rappelle que M. PIGASSE avait transmis par mail plusieurs questions dont les réponses n'avaient pas toutes été exprimées lors de la séance de Conseil Municipal, notamment concernant le dossier de la défense du littoral et la création d'« Etats généraux du littoral ». Il est précisé que des réunions ont été organisées avec les communes de Blainville et Gouville sur la défense contre la mer. Le Président de la Communauté de Communes est maintenant appelé à prendre en charge ce dossier.

Concernant la constitution d'un « Comité COVID », M. Le Maire a vérifié et il confirme qu'il n'en a jamais été question. Il a seulement parlé de constituer un groupe d'élus mobilisables pour les cas d'urgence, quels qu'ils soient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.

N° 1 – AMENAGEMENT DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE ET DU PROMENOIR VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Suite à la présentation, le 10 septembre 2020, par le bureau d'études PHYTOLAB/ARTELIA, du projet d'aménagement de la Place de Gaulle et du Promenoir (entre la Cale Centre et la Cale du Passous), il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avant-projet.

M. PFEIFFER rappelle que le projet a été initié en 2017, dans le cadre de l'étude d'aménagement touristique, en préalable à la signature du Contrat de Pôle de Services avec le Conseil Départemental.

L'aménagement du Promenoir et de la Place de Gaulle a été retenu comme action prioritaire par le Conseil Départemental et le Conseil Municipal, financée dans le contrat à hauteur de 400 000.00€.

Mairie
d'AGON-COUTAINVILLE
Manche

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Parallèlement, ce projet d'aménagement a été intégré au Contrat de Territoire, signé conjointement par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. L'étude globale a fait l'objet d'une large concertation avec la population (ateliers participatifs, réunion publique, exposition au Petit Office pendant la saison 2018 et recueil des observations du public...). Des échanges avec les représentants des commerçants ont également été organisés en 2017 et 2018.

Les bureaux d'études PHYTOLAB-ARTELIA ont été choisis, après appel à concurrence, en 2019, pour établir l'avant-projet, sur la base de l'étude préalable. Les premiers éléments de l'étude ont été présentés aux représentants des commerçants en début d'année 2020.

L'avant-projet a été présenté le 10 septembre 2020 à l'ensemble du Conseil Municipal, le plan de circulation a fait l'objet d'une réunion spécifique le 15 septembre 2020. Les commerçants ont été invités le 21 septembre 2020 à valider le principe de l'aménagement. Ils ont pu faire leurs observations. Le projet tel que présenté a été plutôt bien perçu par les commerçants présents.

FINANCEMENT

	ESTIMATION DES TRAVAUX BASE HT	ESTIMATION DES TRAVAUX AVEC OPTIONS HT	SUBVENTION PÔLE DE SERVICE Conseil Départemental	SUBVENTION CONTRAT TERRITOIRE Conseil Régional
PLACE DE GAULLE	498 969.30	574 159.01	266 672 €	
PROMENOIR	871 365.11	1 105 909.52	136 805 €	
TOTAL	1 370 334.41	1 680 068.53	403 477 €	382 802 €

- M. CAVELLEC demande que le vote soit dissocié, entre la Place de Gaulle et le promenoir : le travail du bureau d'études est de très bonne qualité mais il lui semble que des besoins plus urgents que l'aménagement du promenoir pourraient faire l'objet d'un tel investissement, notamment la Place du Passous.

- M. PIGASSE estime que le projet n'est pas suffisamment travaillé. Il s'étonne que le promenoir ne soit pas traité dans sa globalité du Nord à l'Ecole de Voile. Il suggère d'intégrer dans un projet global l'opportunité de créer un promenoir jusqu'à Blainville.

- M. le Maire lui oppose que le projet d'extension de la digue doit être dissocié de ce dossier.

- M. PIGASSE et Mme LEBRETON se déclarent peu convaincus par le projet du promenoir.

- M. JULIEN demande s'il est opportun de décider d'un projet simplement parce qu'on a des subventions. Il lui semble étonnant que les deux projets soient liés. Si le projet de la Place de Gaulle est à son sens de très bonne qualité, le projet de promenoir lui semble coûteux et pas suffisamment abouti.

- M. le Maire explique que l'aménagement du promenoir n'est pas seulement un embellissement mais aussi une nécessité, sachant qu'il a été dégradé par les tempêtes successives et doit être consolidé.

- M. JULIEN remercie M. le Maire cette précision.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

- M. PFEIFFER indique que le projet comporte des options qui n'ont pas vocation à être retenues, notamment l'espace ludique sur les terrains surplombant le promenoir, qui font l'objet de baux emphytéotiques.
  En ce qui concerne les parties du promenoir non prévues au projet, il est bien évident qu'elles seront traitées à la suite, dans la mesure des possibilités budgétaires de la commune.

- Mme GAUTIER remarque que la consolidation du promenoir n'apparait pas clairement sur le projet.

- Mme LEBRETON est surprise qu'on parle aujourd'hui de ce besoin de consolidation du promenoir alors qu'il n'en a pas été question lors des réunions de présentation.

- M. GUILLOTTE rappelle que le SDEM avait réalisé en 2017 une première étude pour le renouvellement de l'éclairage public du promenoir ; aucune suite n'y avait été donnée puisqu'il y avait un projet de réaménagement de l'ensemble. Le montant prévisionnel était à l'époque d'environ 300 000 €uros.
  Il précise par ailleurs que le renforcement du promenoir n'a pas été vraiment étudié et qu'il y aura probablement des surprises, notamment concernant l'assainissement.

- Mme AMELINE demande confirmation qu'il s'agit bien de renforcer le promenoir et pas seulement de l'embellir.

- Mme LARSONNEUR-MOREL est surprise d'apprendre que le promenoir a besoin d'être consolidé, et indique qu'il sera donc nécessaire de prévoir la même intervention sur les parties Nord et Sud.
  Elle demande si le mobilier est bien prévu pour supporter les tempêtes.

- M. PFEIFFER confirme que le choix du mobilier sera fait en fonction des spécificités de la situation géographique.

- M. JULIEN demande confirmation que les travaux porteront sur la consolidation du promenoir.

- M. PIGASSE demande pourquoi on scinde le promenoir en plusieurs parties. Concernant sa consolidation, il rappelle que la digue a déjà été consolidée lors du remaniement des enrochements.

- M. GUILLOTTE conteste cet argument. Seuls les enrochements ont été remaniés, l'ASA n'ayant pas compétence pour intervenir sur le promenoir.

- Mme LARSONNEUR-MOREL indique que le Département ne financera pas un renforcement de la digue.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Par 18 voix POUR, 4 CONTRE (M. PIGASSE, Mme LEBRETON, M. CAVELLEC, M. JULIEN),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'Avant-Projet d'aménagement de la Place de Gaulle et du Promenoir.

N° 2 – DONATION CHALLE - CESSION D'UN BIEN

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la cession d'un bien provenant de la donation CHALLE, dans les conditions ci-après :

- Dans un ensemble immobilier, sis à PARIS (15ème) - 53 rue de la Montagne de l'Espérou/54 rue Balard, cadastré section FT n°43 :
  - Lot n°57 : appartement 2 pièces
  - Lot n° 201 : emplacement couvert de stationnement
  - Lot n° 289 : Cave

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

- Prix : 510 000.00 € (Cinq cent dix mille €uros), en ce compris le montant des honoraires de négociation de l'agence A.M.I.P. et de l'agence GOURDON IMMOBILIER, s'élevant à 10 000.00 € (dix mille €uros), à la charge de la Commune.

Le Service des Domaines a estimé ce bien à 475 000 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la cession du bien dans les conditions exposées,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir.

N° 3 – SPECTACLE ESPACE CULTUREL – FIXATION DU TARIF

Le 17 octobre 2020 à 20 h 30 aura lieu à l'Espace Culturel le spectacle de Clément Freeze – mentaliste -, proposé par le service culture / animation.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif du spectacle à 10 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Associations

M. le Maire tient à remercier Mme LE THIMONNIER pour le travail remarquable qu'elle a réalisé pour trouver des locaux à chaque association pour la reprise des activités.

Ordures ménagères

- M. le Maire annonce que M. GUILLOTTE a été élu au Conseil Syndical de la Perelle. Le problème des ordures ménagères est un des dossiers importants qui devra être traité dans les années à venir.

- M. GUILLOTTE confirme qu'il fait partie de la commission des ordures ménagères à la C.M.B. Il a été désigné pour siéger au Syndicat de la Perelle, qui regroupe des communes des Communautés de Communes de Coutances et Granville. Ce syndicat est appelé à être dissous en 2021.

  M. GUILLOTTE indique qu'actuellement le traitement des ordures ménagères représente un coût de 59 € / tonne, auxquels s'ajoute 18 €uros de taxe d'enfouissement. Cette taxe sera multipliée par 4 d'ici 2025. Il y aura donc lieu de réfléchir aux solutions envisageables, notamment l'incinération.

  Il invite les conseillers municipaux à se pencher sur le problème des déchets verts qui devient difficile à gérer sur la commune.

  En ce qui concerne les conteneurs, il annonce qu'il sera probablement envisageable d'assurer leur mise à disposition au niveau de la commune, au titre de la compétence salubrité publique.

- M. le Maire insiste sur le projet d'usine d'incinération mené par la C.M.B., qui fait l'objet d'une grande solidarité régionale.

- Mme LARSONNEUR-MOREL suggère que la commune achète un broyeur pour les déchets verts et que le produit des broyages puisse être mis à disposition des habitants pour le paillage.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

- M. LE Maire la remercie pour cette proposition et rappelle que le groupe de travail « ordures ménagères » se réunira le 1er octobre et réfléchira à cette proposition.

DAB du Passous

- Mme GAUTIER regrette que les conseillers municipaux n'aient pas été informés de ce dossier, ce qui leur aurait permis de répondre aux interrogations. D'une manière générale, elle souhaiterait que chacun soit informé des dossiers initiés par l'ancien conseil municipal.

- M le Maire confirme que le dossier de DAB du Passous a fait l'objet de démarches en 2019, quand le Crédit Mutuel a annoncé la suppression du distributeur. Il indique que d'autres agences bancaires ont annoncé la fermeture de leurs établissements, y compris les distributeurs, notamment à Coutances.
  Il rappelle que les commerçants ont la possibilité de créer des guichets « cashback », en partenariat avec les banques, pour pouvoir proposer de l'argent liquide à leurs clients.

Numérique

- Mme LAINE indique qu'un état des lieux du numérique sur le territoire est actuellement en cours à la C.M.B. Elle demande si l'Etablissement Public Numérique (E.P.N) d'Agon-Coutainville est maintenu.

- M. le Maire et Mme AMELINE expliquent que le service avait disparu, suite à un manque de locaux pendant les travaux de la mairie, mais que le besoin existe et a été pris en compte dans le projet de Maison des Associations.

- Mme LARSONNEUR-MOREL confirme qu'il y a une forte demande sur la commune et que le service doit être maintenu.

- Mme LAINE transmettra cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Pour extrait conforme, le 30 septembre 2020

La Secrétaire de Séance,
Sylvie AMELINE

Le Maire,
Christian DUTERTRE

MAIRIE D'AGON COUTAINVILLE (MANCHE)